BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 271

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

831 504 212 RCS Caen.
KALICEA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 2, Allée de la Campagne, 14970 Bénouville.
Oppositions : Art. L236-24 et L236-26 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte SSP en date du 29 novembre 2024, il a été établi un projet de traité de scission par lequel la société KALICEA, SARL au capital de 5.000 €, dont le siège social est situé à BENOUVILLE (14970), 2, allée de la Campagne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 831 504 212, société scindée, fait apport à titre de scission, d'une part à la société DECO DOMUS, EURL au capital de 5.000 €, dont le siège social est situé à OUISTREHAM (14150), Route de Caen, Centre commercial Carrefour Market, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 927 610 386, d'autre part à la société LIA, EURL au capital de 100 €, dont le siège est à BENOUVILLE (14970), 2, allée de la Campagne, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 931 659 882, sociétés bénéficiaires, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous conditions suspensives, de la pleine propriété de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve. L'actif apporté à la société DECO DOMUS est évalué à 1.501.590,67 €, et le passif pris en charge par cette dernière est évalué à 160.090,67 €, pour un actif net évalué à 1.341.500 €. L'actif apporté à la société LIA est évalué à 1.453.002,73 €, et le passif pris en charge par cette dernière est évalué à 111.502,73 €, pour un actif net évalué à 1.341.500 €. En conséquence de cette opération, la société DECO DOMUS augmentera son capital d'un montant de 1.341.500 € afin de le porter de 5.000 € à 1.346.500 €, et la société LIA augmentera son capital d'un montant de 1.341.500 € afin de le porter de 100 € à 1.341.600 €. La scission interviendra avec effet au 31 décembre 2024. Le rapport d'échange est fixé à 536,6 parts de la société DECO DOMUS ou de la société LIA pour 1 part de la société KALICEA. L'opération ne donne lieu au versement d'aucune prime de scission. Le projet de traité de scission en date du 29 novembre 2024 a été déposé pour chacune des sociétés au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN le 02 décembre 2024, et est disponible au siège social de chacune des sociétés participant à l'opération de scission. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de scission, dont la créance est antérieure au présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette scission devant le TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN, dans un délai de 30 jours à compter de l'insertion du présent avis au BODACC. Pour avis.